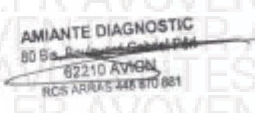


DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.3.c bis)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012, Article L134-3-1 Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 1

| A INFORMATIONS GENERALES | |
|--|--|
| N° de rapport : 39085 18.03.25 | Signature :  |
| Référence ADEME : 2559T0950167X | |
| Date du rapport : 20/03/2025 | |
| Valable jusqu'au : 18/03/2035 | |
| Nature de l'ERP : | |
| Année de construction : 1980 | |
| Diagnostiqueur : | |
| Adresse : avenue de l'Europe 59400 FONTAINE-NOTRE-DAME INSEE : 59244 | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) : | |
| Sth : 678 m² | |
| Propriétaire : | Gestionnaire (s'il y a lieu) : |
| Nom : | Nom : |
| | Adresse : |

B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée :

| | Consommations en énergies finales (détail par énergie en kWh _{ep}) | Consommations en énergie primaire (détail par énergie en kWh _{ep}) | Frais annuels d'énergie En € (TTC) |
|------------------------------------|---|---|---------------------------------------|
| Bois, biomasse | | | |
| Electricité | | | |
| Gaz | | | |
| Autres énergies | | | |
| Production d'électricité à demeure | | | |
| Abonnements | | | 0,00 € |
| TOTAL | | | |

| Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small> | | Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages</small> | |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Consommation estimée : kWh _{ep} /m².an | | Estimation des émissions : kg _{eqCO2} /m².an | |
| Bâtiment économe | Bâtiment | Faible émission de GES | Bâtiment |
| ≤ 30 A | | ≤ 3 A | |
| 31 à 90 B | | 4 à 10 B | |
| 91 à 170 C | | 11 à 25 C | |
| 171 à 270 D | | 26 à 45 D | |
| 271 à 380 E | | 46 à 70 E | |
| 381 à 510 F | | 71 à 95 F | |
| > 510 G | | > 95 G | |
| Bâtiment énergivore | | Forte émission de GES | |

Diagnostic de performance énergétique – (6.3.c bis)

C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS
C.1 DESCRIPTIF DU BATIMENT (OU DE LA PARTIE DU BATIMENT)
TYPE(S) DE MUR(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Epaisseur (cm) | Isolation |
|----------|--------------|---------------------------|-----------|----------------|-----------|
| Mur 1 | Béton banché | | Extérieur | 25 | Non isolé |

TYPE(S) DE TOITURE(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Isolation |
|-----------|-----------------------------|---------------------------|-----------|-----------|
| Plafond 1 | Dalle béton | | Terrasse | Inconnue |
| Plafond 2 | Bois sur solives métallique | | Extérieur | Inconnue |

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Isolation |
|------------|-------------|---------------------------|-------------|-----------|
| Plancher 1 | Dalle béton | 677,96 | Terre-plein | Non isolé |

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Présence de fermeture | Remplissage en argon ou krypton |
|-----------|--|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------------|
| Porte 1 | Métallique Vitrée 30-60% double vitrage | 2 | Extérieur | | |
| Fenêtre 1 | Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm) | | Extérieur | Non | Non |
| Fenêtre 2 | polycarbonate | | Terrasse | Non | Non |
| Fenêtre 3 | polycarbonate | | Extérieur | Non | Non |

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

| Type de système | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|--------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Chaudière standard | Gaz naturel | | | NA | 1991 | Absent | Individuel |

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

 Plafond chauffant (surface chauffée : 677,96 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

| Type de système | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Vieillesse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|---------------------------------|----------------|--------------------|-----------|------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Chauffe-eau vertical Electrique | Electrique | | | NA | 2014 | Non requis | Individuel |

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système

VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

C.5 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'ECLAIRAGE

TYPE DE SYSTEME D'ECLAIRAGE

Type de système

Ampoules tubes à économie d'énergie

C.6 DESCRIPTIF DES AUTRES SYSTEMES

AUTRES EQUIPEMENTS CONSOMMANTS DE L'ENERGIE - AUCUN -

C.7 NOMBRE D'OCCUPANTS : < 300

C.8 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :

Néant

D NOTICE D'INFORMATION**Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiqué.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : Elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple température entre 14 et 16°C dans une salle de sports, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires

Compléments

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

| Projet | Mesures d'amélioration | Commentaires |
|--------------|--|---|
| Simulation 1 | Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) | Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation |
| Simulation 2 | Isolation des toitures terrasse | L'isolation des toitures terrasse devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à $3.3 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$. |
| Simulation 2 | Isolation des toitures terrasse | L'isolation des toitures terrasse devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à $3.3 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$. |
| Simulation 3 | Installer une VMC Hygroréglable type B | Installer une VMC Hygroréglable type B |
| Simulation 4 | Installer une VMC Hygroréglable type B | Installer une VMC Hygroréglable type B |
| Simulation 4 | PAC Air Eau | Installation d'une pompe à chaleur air / eau |

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

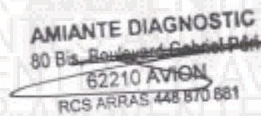
Pour plus d'informations :

www.logement.gouv.fr rubrique performance energetique

Www.ademe.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



AMIANTE DIAGNOSTIC
80 Bis Boulevard Gabriel Péri
62210 AVION
RCS ARRAS 448 870 881

Etablissement du rapport :

Fait à **AVION** le **20/03/2025**Cabinet : **AMIANTE DIAGNOSTIC SARL**

Nom du responsable :

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**N° de police : **62097867**Date de validité : **30/06/2025**Date de visite : **18/03/2025**Le présent rapport est établi par _____ dont les compétences sont certifiées par : **CESI CERTIFICATION Tour PB5 1 avenue du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE**N° de certificat de qualification : **ODI-00371**Date d'obtention : **24/05/2022**Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1**

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CESI CERTIFICATION

**CERTIFICAT
N° ODI-00371
Version 13**

Tour HYFIVE
1 av. du Général De Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE

**Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en
Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :**

| <u>Domaine(s) Technique(s)</u> | <u>Validité du Certificat</u> |
|--------------------------------|-------------------------------|
| DPE Individuel | Du 24/05/2022 au 23/05/2029 |
| Amiante sans mention | Du 01/08/2022 au 31/07/2029 |
| Amiante avec mention | Du 01/08/2022 au 31/07/2029 |
| DPE Tous types de bâtiments | Du 21/10/2022 au 23/05/2029 |
| Gaz | Du 29/05/2023 au 28/05/2030 |
| Electricité | Du 20/06/2023 au 19/06/2030 |
| Plomb CREP sans mention | Du 10/01/2024 au 09/01/2031 |

**Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées
conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.**

- Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

*En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir
ce que de droit.*

Edité à Paris,

Le 01/07/2024

Le Directeur

